Réf. Farde e-Assemblées : 2637511

N° OJ : **86**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/01/2025

Objet : Contrat de Quartier Durable Versailles.- Opération 1.3 Equipement 144 Versailles.- Octroi d'un subside au Logement Bruxellois en vue du réaménagement de plusieurs locaux de l'immeuble sis avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles.

Le Conseil Communal,

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 novembre 2016 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'attribuer à la Ville de Bruxelles le Contrat de Quartier Durable Versailles, notifiée par courrier du 29 avril 2021 ;

Vu sa décision du 5 septembre 2022 d'adopter le Dossier de Base du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2022 d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Considérant qu'au programme du Contrat de Quartier Durable Versailles figure l'opération 1.3 « Equipement 144 Versailles » prévoyant le subventionnement par la Ville de Bruxelles, sur fonds propres, à hauteur de 50.000,00 EUR, du réaménagement de plusieurs locaux de l'immeuble sis avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles, propriété du Logement Bruxellois, en vue de leur mise à disposition des associations et services du quartier ;

Vu sa décision du 22 avril 2024 d'adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et Le Logement Bruxellois ayant pour objet de subsidier, à concurrence de maximum 50.000 EUR, le réaménagement de plusieurs locaux mis à disposition des associations et services du quartier, ainsi que de la Ville de Bruxelles (antenne de quartier Versailles), au sein de l'immeuble du Logement Bruxellois, sis avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles ;

Considérant que les crédits sont inscrits à l'article 93022/63551 du budget extraordinaire de 2024, projet PA22-7-2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1 : Un subside d'investissement de 50.000,00 EUR est accordé au Logement Bruxellois (BE0403.357.276) pour le réaménagement de plusieurs locaux de son immeuble sis avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles, mis à disposition des associations et services du quartier, ainsi que de la Ville de Bruxelles pour l'antenne de quartier du Contrat de Quartier Durable Versailles.

Article 2 : La dépense est financée par un emprunt.

Annexes :

Convention de subventionnement entre la Ville de Bruxelles et Le Logement Bruxellois - FR (pour information) (Consultable au